



Commission des dynamiques territoriales

- 117 Actions transversales dans le domaine des transports

117 Actions transversales dans le domaine des transports Propositions financières Budget Primitif 2016

Rapport n° CD/2016/11

Service Chef de file :

M4 - Coordination infrastructures numériques et transport

Service(s) associé(s) :**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet l'adoption des crédits favorisant la mobilité dans le domaine des transports et concerne principalement la participation départementale à l'abonnement autoroutier sur l'A4 'Liber-t 67' dont il est proposé de revoir le dispositif, ainsi que le financement de projets en matière de covoiturage (aires et site internet 67-68).

Ventilation des propositions de crédits par modes d'action				
Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
1171	F	Actions transversales dans le domaine des transports	380 000,00	295 000,00
1171	I	Actions transversales dans le domaine des transports	165 000,00	25 000,00

Les actions transversales dans le domaine des transports correspondent à des engagements volontaires du Conseil Départemental du Bas-Rhin pour contribuer à maîtriser les déplacements individuels automobiles, dans le cadre d'opérations pilotées par le Conseil Départemental du Bas-Rhin ou par d'autres partenaires.

Concernant la participation du Département au dispositif de réduction tarifaire sur l'autoroute A4, il faut rappeler que sur de nombreuses sections d'autoroutes à péage, des Conseils Départementaux avaient mis en œuvre dans le milieu des années 90, des aides pour réduire l'impact du péage pour les trajets domicile-travail, en l'absence de transports collectifs adaptés. Ainsi, la création de la formule d'abonnement sur le Bas-Rhin répondait à un double enjeu d'équité territoriale, puisque seule l'autoroute A4 est concédée et à péage dans le Bas-Rhin, et de désenclavement de l'Alsace Bossue, dont la desserte en transports collectifs est limitée (habitat diffus, voie ferrée unique, ...). A cela s'ajoute une forte activité de petites entreprises et d'artisans sur le secteur, pénalisés par leurs coûts de transport sur les chantiers autour de l'agglomération strasbourgeoise.

Pour mémoire, l'abonnement domicile-travail a été créé en 1996 pour offrir une réduction de 50 % du péage dès le 1^{er} trajet ; cette réduction est supportée conjointement par le Département et la SANEF, respectivement à hauteur de 20 et 30 %. L'abonnement concerne les personnes domiciliées dans le Bas-Rhin ou qui y sont salariées, et peut s'appliquer aux particuliers comme aux artisans / TPE (mais pas aux flottes d'entreprises). Pour en bénéficier, l'abonné déclare un trajet privilégié sur l'A4, dit domicile-travail, compris au maximum entre les péages de Sarreguemines et Schwindratzheim.

Pour l'année 2015, cette participation a engendré une dépense pour le Département de 385 000 €, pour 4576 abonnés actifs, dont 3064 bas-rhinois.

De son côté, le Département de la Moselle avait mis en place un dispositif sensiblement équivalent, mais a décidé le 1^{er} juillet 2015 de limiter l'accès à cette réduction aux seuls mosellans, excluant ainsi 70 bas-rhinois de cette mesure tarifaire.

Il est dès lors proposé, à l'instar de ce qui a été mis en œuvre en Moselle, de limiter l'accès au dispositif financé par le Département du Bas-Rhin aux seuls bas-rhinois, en réintégrant par ailleurs, les bas-rhinois exclus depuis le 1er juillet du dispositif mosellan.

Le budget primitif 2016 permettra donc de reconduire la participation départementale à l'abonnement autoroutier sur l'autoroute A4 « Liber-t 67 » pour un montant de 295 000 €, dispositif qui sera réservé aux bas-rhinois.

Un budget de 25 000 € est inscrit en faveur de la promotion du covoiturage, au travers notamment de l'achat de panneaux de signalisation pour labelliser de nouvelles aires de covoiturage sur des parkings publics ou privés existants, ainsi que les coûts de gestion du site de covoiturage 67-68 réalisé sous forme de groupement de commande avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin, qui reversera 50% du montant du coût de fonctionnement sous forme de recettes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des dynamiques territoriales, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 117 - actions transversales dans le domaine des transports, pour un montant total de 320 000 €.*
- approuve le principe d'accorder la subvention relative au dispositif Liber-T à l'ensemble des bas-rhinois, et donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision ultérieure sur ce sujet.*

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY